



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 AVRIL 2015

Date de convocation : 14 avril 2015

L'an deux mille quinze, le vingt avril à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents sauf Mr Jean-Claude GRAS, absent, à l'exception de M. Patrice DUC, excusé, donnant son pouvoir à Martine TOURRE, M. Patrick BLANCHET, excusé, donnant son pouvoir à Dominique JOUVE.

Monsieur Manuel IMBERT a été nommé secrétaire de séance.

1) Procès-verbaux des séances précédentes :

Après lecture par les conseillers, les procès-verbaux des séances des 23 et 30 mars 2015, toutes deux consacrées aux budgets, sont approuvés à l'unanimité.

2) Vente Bistrot de Venterol :

Le Maire résume à l'ensemble du Conseil municipal la situation depuis la fermeture de l'établissement : aide à la recherche d'un acquéreur pour vente du fonds de commerce en relation avec l'actuel propriétaire, permettant de rouvrir le Bistrot rapidement, premier acquéreur trouvé sur la commune, mais signature chez le notaire avortée suite à une surenchère proposée au dernier moment par la SARL AQUILEE. Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Lancelevée Sotton, gérante de cette société, transmis ce jour, annonçant et expliquant son désistement du projet d'acquisition.

A la demande de Mme Lancelevée Sotton la rencontre programmée le vendredi 17 avril 2015 pour dresser l'état des lieux avait été reportée sine die.

Pour mémoire, la signature de l'acte de vente entre l'actuel propriétaire, la SARL 3P et l'acquéreur, la SARL AQUILEE avait été fixée au 5 mai 2015. Le maire était convoqué pour confirmer l'accord de la commune pour le transfert du bail. C'est pourquoi il avait inscrit ce point à l'ordre du jour pour demander au conseil municipal l'autorisation de signer pour cette mutation.

Il en résulte qu'il n'y a plus d'acquéreur et que la situation est au point mort. Malheureusement la réouverture de l'établissement pour la saison d'été 2015 semble bien compromise.

3) Litige notaire suite achat terrain quartier des Estangs :

Le Maire rappelle aux élus l'oubli par le Notaire chargé de l'acte de vente des terrains de Mr Marcellin aux Estangs acquis par la commune en 2008 d'une servitude de non aedificandi. Une démarche a été entreprise auprès des assurances par le biais d'un avocat. Suite aux négociations sur le montant des

préjudices, une somme de 6000 euros a été proposée à la municipalité. Le Maire demande aux élus de voter leur accord pour recevoir cette somme ou non. Après discussion, les élus votent à 13 voix pour et 1 abstention la validation de la proposition financière.

4) DETR :

Le Maire informe les élus qu'il a reçu de la part de la préfecture une notification octroyant enfin, une subvention de 106 000 € pour le financement des travaux de mise en séparatif des collecteurs d'assainissement du village. Cette subvention, n'avait pu être inscrite au budget et constitue donc une recette supplémentaire.

5) Divers :

- La CCVE a proposé à la commune l'installation d'une zone WIFI gratuite : l'installation de l'antenne et l'abonnement internet à « Cigale » pour 3 ans sera financé par la CCVE. La zone concernée sera située devant la mairie pour pouvoir utiliser l'accès internet existant.
- La CCVE lors d'une réunion avec les élus a présenté le projet de fusion des 3 syndicats de rivière exploitant actuellement la rivière Eygues sur la Drôme et le Vaucluse. 55 communes et 1 communauté de communes dans le Vaucluse sont concernées.
- PLU : le cahier des charges pour l'appel à candidatures auprès des cabinets d'études va être préparé avec l'aide du CAUE. Première réunion avec cet organisme le 4 mai 2015.
- Logements sociaux à Saint Jean : une étude est en cours par l'organisme DAH.
- DUP : la commune est toujours en attente de la programmation de l'enquête publique par les services de la Préfecture
- Aménagement mairie : l'entreprise GIACOMINO a été sollicitée pour un devis cette semaine.
- Aménagement du village : les poteaux ont été installés place Sabarot pour discipliner le stationnement. Certains riverains contestent cet aménagement. Le maire répond qu'ils doivent avoir conscience que le stationnement anarchique actuel peut compromettre certains soirs l'accès des services de secours dans le village et que la responsabilité des contrevenants pourrait être recherchée.
- Très prochainement 5 places de parking vont être créées chemin des Gardes et les travaux limitant en tout ou partie le parking sur la Place du Château prennent fin le 28 avril 2015.
- Terrain de sport : le chemin près de chez Mme FAURE a été bétonné, permettant un autre accès au terrain de sport, et un point d'eau va être installé sur ce terrain.
- Les deux salles de classe maternelle seront repeintes cet été, et des tables et chaises viennent d'être commandées pour la classe de cycle 3.
- Temple : des panneaux de signalétique viennent d'être livrés et seront installés prochainement. Un panneau d'affichage a été commandé et sera installé pour permettre l'affichage des manifestations à venir au Temple.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : dossier en cours de finalisation par Marie-Anne LAPORTE
- Temps d'activité périscolaires (TAPS) : la programmation jusqu'en fin d'année est validée, et un travail est en cours pour programmer tous les TAPS sur l'année pour la rentrée prochaine.
- Dépôts de déchets : les élus déplorent le dépôt de déchets en bordure voie ferrée et sur Novezan. Des blocs de pierres vont être installés pour limiter l'accès à la zone située en face du cimetière de Novezan.

- Collecte panier solidaire : Mme BONNEVIE, a proposé aux enfants de l'école communale d'organiser dans le cadre d'une démarche citoyenne, une collecte de produits d'hygiène et d'entretien, du 11 au 23 mai. Les produits récoltés seront transmis au CCAS de Nyons.
- Un ordinateur portable a été acquis pour permettre aux élus et aux agents administratifs de travailler dans de meilleures conditions (un seul ordinateur jusqu'à maintenant à l'accueil).
- Agenda : la population est conviée à la cérémonie du 8 mai à 11 heures. Celle-ci sera suivie, comme c'est la tradition, du partage du verre de l'amitié.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 1^{er} juin 2015 à 18h30.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h00.